

**FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME**



REGLEMENT

SAISON 2025

**COUPE DE FRANCE
U15 - U17 FEMMES
DES DEPARTEMENTS**

**COUPE DE
FRANCE**
DES DEPARTEMENTS.

**FEMMES
ROUTE
PISTE**

U15 • U17

SOMMAIRE

Article 1.	Préambule	3
Article 2.	Découpage des zones inter-régionales	3
Article 3.	Participation	3
Article 4.	Nature et composition des équipes	4
Article 5.	Calendrier	4
Article 6.	Classements individuels	5
Article 7.	Classements par équipe	5
Article 8.	Qualification Aux Finales Nationales.....	6
Article 9.	Pénalités	6
Article 10.	Encadrement et Dépannage.....	6
Article 11.	Indemnités de déplacement	6
Article 12.	Récompenses et protocoles	7
Article 13.	Diffusion des résultats.....	7
Article 14.	Engagements par Internet	8
Article 15.	Contre la Montre individuel et par équipe.....	8
ANNEXE 1 - Epreuves inter-régionales sur Route.....		9
ANNEXE 2 - Epreuves inter-régionales sur Piste.....		11
ANNEXE 3 - Finale nationale sur Route.....		13
ANNEXE 4 - Finale nationale sur Piste		15

Article 1. PREAMBULE

La Coupe de France U15 - U17 Femmes des Départements, organisée par la Fédération Française de Cyclisme, a pour but de promouvoir le cyclisme féminin chez les jeunes et s'inscrit pleinement dans la formation et la détection des jeunes talents. Cette Coupe de France des Départements s'inscrit en partie sur le modèle de la Coupe de France U17 des départements basée sur 5 zones inter-régionales, sur les mêmes dates selon chaque zone inter-régionale.

Les disciplines comptant dans la Coupe de France U15 - U17 Femmes des Départements sont le cyclisme sur route, sur piste pour la saison actuelle.

Une épreuve féminine U15 - U17 Femmes doit donc obligatoirement être organisée lors des week-ends de Coupe de France U17 Garçons des Départements notamment sur les week-ends route, piste de chaque manche inter-régionale U17.

Article 2. DECOUPAGE DES ZONES INTER-REGIONALES

Les zones interrégionales se composent comme suit :

Zone Nord	3 comités régionaux	Hauts de France, Ile de France, Normandie,	18 départements
Zone Est	2 comités régionaux	Grand-Est et Bourgogne Franche Comté	18 départements
Zone Sud-Est	3 comités régionaux	Auvergne-Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur, Corse	20 départements
Zone Sud-Ouest	2 comités régionaux	Nouvelle Aquitaine et Occitanie	25 départements
Zone Ouest	3 comités régionaux	Bretagne, Centre Val de Loire, Pays de la Loire,	15 départements

Les compétitrices « Ultra Marines » sont autorisés à participer aux épreuves de la zone inter-régionale de leur choix.

Article 3. PARTICIPATION

Les épreuves retenues à la Coupe de France U15 - U17 Femmes des Départements sont ouvertes aux femmes titulaires d'une licence FFC de la catégorie U15 et U17 Femmes.

La participation est individuelle et/ou par équipe.

Les équipes bi-départementales doivent faire l'objet d'une déclaration aux responsables inter-régionaux avant la première épreuve. Elles ne pourront, par la suite, subir aucune modification.

Dans le cas contraire, la participation aux épreuves est possible mais l'équipe ne pourra pas participer au classement général par équipe.

Les Femmes U15 - U17 titulaires d'une licence étrangère avec autorisation de courir en France peuvent participer. La date de l'épreuve de la zone inter-régionale doit être protégée. Aucune course féminine dans la zone inter-régionale concernée et aucun engagement sur une autre épreuve ne doit être autorisé.

La participation d'une féminine à une épreuve de la zone inter-régionale autre que sa zone inter-régionale d'appartenance est autorisée, à condition que la date de l'épreuve ne soit pas en concurrence avec une épreuve de sa zone inter-régionale. Celle-ci apparaîtra dans le classement de l'épreuve, mais ne comptera pas pour le classement général de la zone inter-régionale.

Chaque club organisateur uniquement, a la possibilité, selon les conditions de participation en vigueur, de constituer une équipe pour participer aux épreuves Route, Piste.

Les épreuves inter-régionales peuvent être ouvertes aux autres nations selon les accords frontaliers existants avec les régions françaises et sur décision du comité régional d'accueil concerné.

Lors des finales nationales sur Route et sur Piste de la Coupe de France U15 – U17 Femmes des Départements, la participation des DOM / TOM est libre en fonction du nombre maximum possible de participants par rapport à la longueur de la piste notamment.

Article 4. NATURE ET COMPOSITION DES EQUIPES

- Nature des équipes admises :
 - Equipes départementales (ou bi-départementales) avec port du maillot du Comité départemental
- Composition des équipes :
 - Pas de minimum et ni de maximum par équipe

Les équipes déclarées lors de la confirmation des partantes seront pris en compte dans le classement par équipe.

Article 5. CALENDRIER

Les responsables de chaque zone inter-régionale doivent établir le calendrier de leurs épreuves inter-régionales servant de support à la fois à la Coupe de France U15 - U17 Femmes des Départements et aussi à la Coupe de France U17 Garçons des Départements.

Ces épreuves devront être inscrites au calendrier des comités régionaux.

Chaque zone inter-régionale, quel que soit le nombre de comités départementaux qui la compose, organise sur la base des programmes et des règlements spécifiques les compétitions détaillées ci-après :

- 2 week-ends sur route
- 1 épreuve sur piste

Période	Format d'épreuves	
Avril	Sur 2 jours	Jour 1 : Contre la Montre Individuel de type plat sur 5 à 6 Km Jour 2 : Epreuve sur route de type plat sur 60 Km max. (circuit de 4 à 6 Km) en fonction des possibilités locales
Mai	Sur 2 jours	Jour 1 : Contre la Montre individuel à profil vallonné (si possible) de 5 à 6 km Jour 2 : Epreuve sur route de type vallonné sur 60 Km max. en fonction des possibilités locales
Juin	Sur une journée	Epreuve sur piste avec un omnium (Voir Annexe 1)

Chaque jour de compétition est considérée comme une épreuve à part entière, il n'y a pas de classement général au temps.

Remarque : une coureuse déclarée non partante sur la seconde journée (chute, maladie ou autres) peut être remplacée sur l'épreuve en ligne.

Les clubs organisateurs retenus devront satisfaire aux obligations consignées dans le contrat d'organisation.

Article 6. CLASSEMENTS INDIVIDUELS

Le classement de chaque épreuve d'une zone inter-régionale sera établi par l'attribution de points à la place réelle suivant le barème ci-après. Ce classement individuel sera un classement « Scratch » U15 - U17 Femmes.

A l'issue de chaque épreuve inter-régionale, la compétitrice ayant totalisée le plus grand nombre de points dans sa catégorie sera déclarée leader du classement général provisoire de sa zone inter-régionale.

A l'issue de la dernière épreuve inter-régionale, la compétitrice ayant totalisée le plus grand nombre de points dans sa catégorie sera déclarée vainqueur du classement général de sa zone inter-régionale.

En cas d'égalité, il sera tenu compte de la meilleure place obtenue sur la dernière épreuve disputée.

➤ Barème de points appliquées sur les épreuves en individuel :

Ce barème est valable pour les manches inter-régionales sur Route, sur Piste, ainsi que les finales nationales sur Route et sur Piste :

1 ^{ère}	45	8 ^{ème}	29	15 ^{ème}	18	22 ^{ème}	11	29 ^{ème}	4
2 ^{ème}	41	9 ^{ème}	27	16 ^{ème}	17	23 ^{ème}	10	30 ^{ème}	3
3 ^{ème}	39	10 ^{ème}	25	17 ^{ème}	16	24 ^{ème}	9	31 ^{ème}	2
4 ^{ème}	37	11 ^{ème}	23	18 ^{ème}	15	25 ^{ème}	8	32 ^{ème} et +	1
5 ^{ème}	35	12 ^{ème}	21	19 ^{ème}	14	26 ^{ème}	7		
6 ^{ème}	33	13 ^{ème}	20	20 ^{ème}	13	27 ^{ème}	6		
7 ^{ème}	31	14 ^{ème}	19	21 ^{ème}	12	28 ^{ème}	5		

La compétitrice vainqueur de la finale nationale sur route sera déclarée vainqueur de la Coupe de France U15 - U17 Femmes.

Article 7. CLASSEMENTS PAR EQUIPE

Le classement par équipe sera établi sur l'ensemble des épreuves inter-régionales.

Le classement par équipe sera établi sur les seules équipes participantes dans le respect de l'article 4 relatif à la composition des équipes.

Les concurrentes engagées à titre individuel ne rentreront pas dans ce classement par équipe.

Le classement par équipe sera établi par l'addition des points acquis par les 3 meilleures compétitrices à la place réelle dans les différentes épreuves suivant les barèmes définis, puis les équipes terminant à 2 compétitrices et les équipes terminant avec 1 compétitrice.

Ce classement par équipe de chaque épreuve attribuera les points selon le barème spécifique défini ci-après.

A l'issue de chaque épreuve inter-régionale, l'équipe ayant totalisée le plus grand nombre de points sera déclarée leader du classement général par équipe provisoire de sa zone interrégionale.

A l'issue de la dernière épreuve inter-régionale, l'équipe ayant totalisée le plus grand nombre de points sera déclarée vainqueur du classement général par équipe de sa zone inter-régionale.

En cas d'égalité de points il sera tenu compte du plus grand nombre de meilleures places obtenues au classement par équipe de chaque épreuve.

En cas de nouvelle égalité, le classement par équipe de la dernière épreuve sera prépondérant.

➤ **Barème de points :**

Ce barème est valable pour les manches inter-régionales toutes disciplines ainsi que la finale nationale sur route :

1 ^{ère}	45	6 ^{ème}	28	11 ^{ème}	19	16 ^{ème}	14
2 ^{ème}	40	7 ^{ème}	26	12 ^{ème}	18	17 ^{ème}	13
3 ^{ème}	35	8 ^{ème}	24	13 ^{ème}	17	18 ^{ème}	12
4 ^{ème}	32	9 ^{ème}	22	14 ^{ème}	16	19 ^{ème}	11
5 ^{ème}	30	10 ^{ème}	21	15 ^{ème}	15	20 ^{ème}	10

➤ **Classement par équipe de la Coupe de France U17 Femmes des Départements :**

L'équipe ayant totalisée le plus grand nombre de points lors de la finale nationale sur route sera déclarée vainqueur du classement général de la Coupe de France U15 – U17 Femmes.

Article 8. QUALIFICATION AUX FINALES NATIONALES & INFORMATIONS CDF AVENIR 2024

➤ **Finale nationale sur Route de la Coupe de France U15 – U17 Femmes :**

Voir Annexe 3

➤ **Finale nationale sur Piste de la Coupe de France U15 – U17 Femmes :**

Voir Annexe 4

Article 9. PENALITES

La concurrente faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec mise hors course ou déclassement, pour une infraction au règlement, se verra retirer les points qu'elle aura acquis dans l'épreuve considérée.

Toute infraction aux règlements FFC et UCI relatifs à la lutte contre le dopage entraînera la suppression des points acquis par la concurrente lors de l'épreuve concernée.

Les points ainsi perdus par la concurrente sanctionnée ne pourront en aucun cas être attribués à une autre concurrente.

Article 10. ENCADREMENT ET DEPANNAGE

Dans la continuité de ce qui a été mis en place la saison dernière, le dépannage s'organisera de la manière suivante :

- Des véhicules neutres par l'organisateur et éventuellement quelques véhicules de comités départementaux à condition que le circuit le permette et suivant l'avis du responsable de la zone inter régionale, du cadre technique et du président de jury.
- Mise en place d'un ou plusieurs postes de dépannage fixes en fonction de la typologie du circuit

Les équipes sont encadrées par un cadre technique titulaire du diplôme d'éducateur fédéral Route- Piste.

Article 11. INDEMNITES DE DEPLACEMENT

Les frais de déplacement des concurrentes et des accompagnateurs sont à la charge des entités engageantes et des concurrentes sur les épreuves inter-régionales et les finales nationales toutes disciplines.

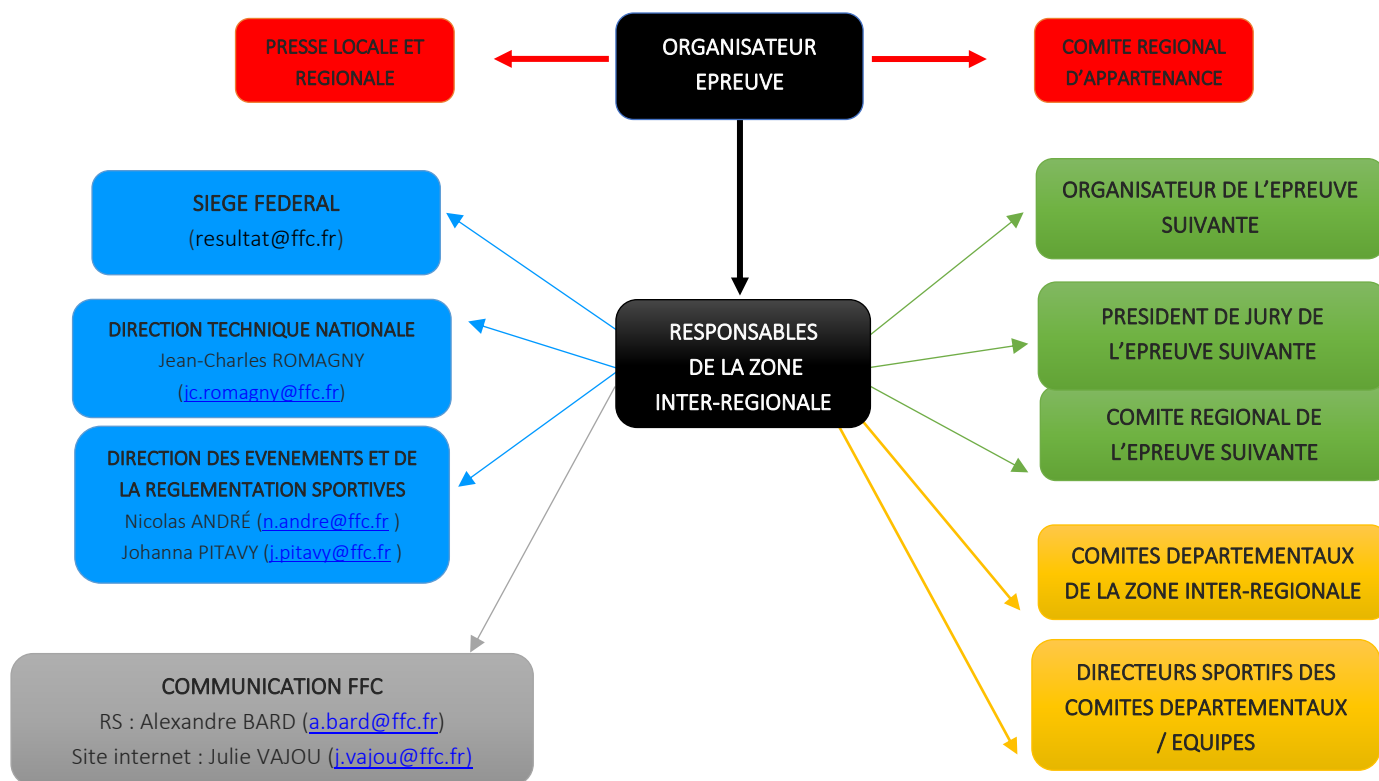
Article 12. RECOMPENSES ET PROTOCOLES

- **Pour chaque épreuve de la zone inter-régionale :**
 - L'organisateur récompensera à l'issue de son épreuve la compétitrice vainqueur scratch U15 - U17 Femmes, la première U15 Fille et l'équipe vainqueur du jour
 - L'organisateur pourra en outre récompenser (fleurir) les leaders provisoires de la Coupe France scratch U15 - U17 Femmes, la première « U15 Fille » et l'équipe leader de la zone inter-régionale concernée
- **Pour la dernière épreuve de la zone inter-régionale :**
 - La FFC remettra par l'intermédiaire de son représentant, un maillot de leader à la première du classement général individuel final de la zone inter-régionale concernée
- **Pour la finale nationale sur route de la Coupe de France U15 - U17 Femmes :**
 - La FFC remettra un maillot pour la première du classement individuel
 - L'organisateur remettra un bouquet de fleurs et autres attributs à la première du classement individuel et à chacune des compétitrices de l'équipe vainqueur
 - L'organisateur remettra un trophée à la première U15 Fille et à l'équipe vainqueur du classement par équipes

La présence des différents leaders de chaque zone inter-régionale est obligatoire.

Article 13. DIFFUSION DES RESULTATS

Le classement de l'épreuve et le classement général provisoire de chaque manche inter-régionale devra faire l'objet d'une diffusion selon le schéma ci-dessous :



Article 14. ENGAGEMENTS PAR INTERNET

L'engagement par internet est obligatoire, pour répondre aux besoins de l'organisateur dans la publication des listes d'engagées (titulaires, remplaçantes et encadrement) et pour la promotion de l'épreuve.

Les engagements sont ouverts et gérés par les comités régionaux du lieu de déroulement des compétitions.

Les modifications de la liste des engagées (titulaires, remplaçantes et encadrement) pourront intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve.

Sur le principe, une concurrente qui n'est pas engagée, ne pourra pas participer à l'épreuve.

Tout cas particulier sera traité par le collège des arbitres en concertation avec l'organisateur.

Article 15. CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL ET PAR EQUIPE

Pour les épreuves de contre-la-montre, l'ordre de départ se fera dans l'ordre inverse du classement général individuel à l'issue de l'épreuve précédente de la zone inter-régionale concernée.

Les compétitrices non représentées au classement général individuel de la zone inter-régionale partiront en premier selon un tirage au sort des équipes, effectué par le jury des arbitres et selon un système de rotation des compétitrices.

Chaque directeur sportif devra communiquer au jury des arbitres, l'ordre de départ de ses compétitrices.

Conformément à la réglementation fédérale (article 2.1.10), « ... Des épreuves contre-la-montre individuel et par équipes peuvent être organisées. Dans ces épreuves seuls sont autorisés les vélos traditionnels avec roues à rayons et le casque route habituel. Pour les contre-la-montre par équipe, les équipes seront composées de quatre coureurs maximums. »

ANNEXE 1 - Epreuves inter-régionales sur Route

Article 1 - Participation

La participation est réservée aux individuelles U15-U17 et/ou aux équipes composées de filles U15-U17 (sélections départementales et bi-départementales) sans minimum, ni de maximum fixé de coureuses par équipe.

Les fusions de comités départementaux sont autorisées mais doivent faire l'objet d'une déclaration aux responsables inter-régionaux avant la première épreuve. Dans le cas contraire, la participation aux épreuves reste possible mais l'équipe ne pourra pas participer au classement général par équipe.

Le port du maillot du comité départemental est obligatoire.

Remarques :

- Les Femmes U15 - U17 titulaires d'une licence étrangère avec autorisation de courir en France peuvent participer sans être classé (ni prise de points) dans le classement de la Coupe de France des Départements.
- Chaque club organisateur uniquement, a la possibilité, selon les conditions de participation en vigueur, de constituer une équipe pour participer aux épreuves Route, Piste.
- Les épreuves inter-régionales peuvent être ouvertes aux autres nations selon les accords frontaliers existants avec les régions françaises et sur décision du comité régional d'accueil concerné.

Lors des épreuves de contre-la-montre individuelle sur les manches inter-régionales route organisées la veille d'une épreuve sur route, la composition des équipes doit rester identique sur les 2 jours de compétition par souci d'équité sportive, sauf sur la disposition du paragraphe 3 si chute, ou maladie (sur présentation d'un certificat médical) peut être remplacé sur l'épreuve en ligne.

Sur les week-ends de manche inter-régionale sur route, la participation aux épreuves de contre-la-montre le jour 1 est obligatoire pour participer aux épreuves sur route du jour 2.

Article 2 - Matériel

Les coureurs doivent utiliser un vélo traditionnel route, avec guidon classique et roues à rayons.

Seul le casque classique est autorisé pour l'ensemble des épreuves. Il faut entendre par casque classique, le casque habituellement utilisé dans les épreuves en peloton, comportant généralement des aérations et sans pointe aérodynamique.

Lors des CLM, le coureur ne peut pas changer de casque.

Article 3 - Classements

A l'issue de chaque épreuve sur route en ligne et de contre la montre, un classement par équipe sera établi par l'addition des points obtenus par les trois premiers coureurs classés de chaque équipe départementale ou bi-départementale à la place réelle (1 point au 1^{er}, 2 points au 2^{ème} et ainsi de suite).

Lors des épreuves de contre la montre par équipe, le barème de points d'une manche de la Coupe de France U17 des Départements pourra être directement appliqué.

En cas d'ex-aequo entre les coureurs, chaque coureur se verra attribuer un nombre de points résultant du total des points des places concernées, divisé par le nombre de coureurs classés ex-aequo.

L'équipe ayant totalisé le plus petit nombre de points prend la première place et ainsi de suite en fonction du nombre croissant des points obtenus.

Dans le cas où deux équipes totalisent le même nombre de points, le meilleur classement du premier coureur de l'équipe est prépondérant.

Sont classées en premier les équipes départementales et bi-départementales terminant l'épreuve avec un minimum de 3 coureurs, puis les équipes terminant avec 2 coureurs, et enfin les équipes terminant avec 1 coureur.

Article 4 - Appel des concurrents sur la ligne de départ

L'appel sur la ligne de départ n'est pas effectué par ordre de dossards mais selon le processus ci-après.

1^{ère} vague : dans l'ordre des dossards, un coureur de chaque comité départemental

2^{ème} vague : dans l'ordre des dossards, deuxième coureur de chaque comité départemental

3^{ème} vague : dans l'ordre des dossards, le reste des coureurs participants

Les équipes départementales ou bi-départementales doivent engager leurs coureurs par ordre de préférence et non par ordre alphabétique.

Le numéro de dossard aura son importance au moment de l'appel des coureurs au départ.

Article 5 - Dépannage

Dans la continuité de ce qui a été mis en place la saison dernière, le dépannage s'organisera de la manière suivante :

- Des véhicules neutres par l'organisateur et éventuellement quelques véhicules de comités départementaux à condition que le circuit le permette et suivant l'avis du responsable de la zone inter régionale, du cadre technique et du président de jury.

- Mise en place d'un ou plusieurs postes de dépannage fixes en fonction de la typologie du circuit

Les équipes sont encadrées par un cadre technique titulaire du diplôme d'éducateur fédéral Route-Piste.

Article 6 - Engagements

Les engagements s'effectuent par internet par les comités départementaux à partir du site internet FFC rubrique engagement.

La date limite des engagements est suivant les dispositions fédérales en vigueur.

Article 7 - Règlements FFC

Les règlements généraux de la FFC sont applicables dans leur intégralité pour tous les points non prévus au présent règlement.

ANNEXE 2 - Epreuves inter-régionales sur Piste

Article 1 - Participation

La participation est individuelle et/ou par équipe, elle est ouverte aux comités départementaux. Chaque concurrente U15 – U17 Femmes doit, sous les couleurs du maillot de son comité départemental, effectuer les 4 épreuves que composent un omnium.

Le nombre de concurrente en simultané sur la piste est limité selon la longueur de la piste à savoir :

- 20 concurrentes ou 10 équipes en finale pour l'américaine sur une piste de moins de 250 m
- 24 concurrentes ou 10 équipes en finale pour l'américaine sur une piste de 250 m à moins de 333,33 m
- 36 concurrentes ou 10 équipes pour l'américaine sur une piste de 333,33 m et plus

Dans le cas où ces maximums seraient atteints, il conviendra d'organiser des épreuves qualificatives.

Chaque inter-région devra organiser, librement, ces épreuves qualificatives et / ou prévoir le mode de participation à cette manche piste inter-régionale selon les possibilités locales et en fonction de la participation habituelle.

Article 2 - Programme sportif

Le programme sportif doit être le même que celui proposé lors de la finale nationale sur Piste à savoir un omnium afin de préparer les concurrentes physiquement, techniquement et stratégiquement.

Dans la mesure du possible, les épreuves doivent être séparées les unes des autres par un intervalle d'au moins 30 minutes de récupération.

L'ordre des épreuves et les distances que composent l'omnium sont :

- Scratch : 5 Km
- Course tempo : 5 Km
- Elimination : suivant la longueur de la piste et le nombre de compétitrices en compétition
- Course aux points : 10 Km (4 classements sur une piste de 250m)

Ces épreuves devront se dérouler selon la réglementation fédérale en vigueur relative au cyclisme sur piste.

Exemple de programme sportif :

Exemple proposé pour une piste de 250 m sur une journée en intégrant les épreuves de la manche inter-régionale de la Coupe de France U17 des Départements. Ce programme est à affiner par les responsables inter-régionaux de chaque zone selon le nombre de participantes engagées et les particularités de la piste.

Horaire Début	Horaire de Fin	EPREUVE	NB de Série	Temps/Série	Temps Total
12:30:00	12:50:00	U17 H : Echauffement Vitesse et Poursuite par Equipes	1	00:20:00	00:20:00
12:50:00	13:10:00	U17 H : Echauffement Epreuves en Peloton	1	00:20:00	00:20:00
13:10:00	13:30:00	U15-U17 F : Echauffement	1	00:20:00	00:20:00
13:30:00	14:48:00	U17 H : Poursuite par Equipes (4 coureurs par équipe)	13	00:06:00	01:18:00
14:48:00	15:01:00	U15-U17 F : Omnium - Course Scratch - 5 km	1	00:13:00	00:13:00
15:01:00	15:38:30	U17 H : CLM Individuel - 1 tour départ arrêté (2 coureurs)	25	00:01:30	00:37:30
15:38:30	15:51:30	U15-U17 F : Omnium - Course Tempo - 5 km	1	00:13:00	00:13:00
15:51:30	16:24:00	U17 H : Vitesse par Equipes (3 coureurs par équipe) - 3 Tours - 750 m	13	00:02:30	00:32:30
16:24:00	16:54:00	U17 H : Américaine Qualifications - 30 Tours - 7,5 Km - 3 Classements - (10 équipes en finale)	2	00:15:00	00:30:00
16:54:00	17:12:00	U15-U17 F : Omnium - Course à l'Elimination	1	00:18:00	00:18:00
17:12:00	17:37:00	U17 H : Course aux points (1 coureur par équipe) - 50 Tours - 12,5 Km - 5 Classements	1	00:25:00	00:25:00
17:37:00	17:55:00	U17 H : Course à l'Elimination (1 coureur par équipe)	1	00:18:00	00:18:00
17:55:00	18:08:00	U17 H : Course Scratch (1 coureur par équipe) - 20 Tours - 5 Km	1	00:13:00	00:13:00
18:08:00	18:28:00	U15-U17 F : Omnium - Course aux Points - 10 km	1	00:20:00	00:20:00
18:28:00	18:58:00	U17 H : Américaine Finale - 60 Tours - 15 Km - 6 Classements	1	00:30:00	00:30:00
18:58:00	19:13:00	CEREMONIE PROTOCOLAIRE	1	00:15:00	00:15:00
19:13:00	19:13:00	Fin de Réunion	0	00:00:00	00:00:00

Article 3 - Classement individuel

Le classement général individuel de chaque manche inter-régionale sur Piste de la Coupe de France U15 – U17 Femmes est effectué selon le barème suivant :

1^{ère}	45	8^{ème}	29	15^{ème}	18	22^{ème}	11	29^{ème}	4
2^{ème}	41	9^{ème}	27	16^{ème}	17	23^{ème}	10	30^{ème}	3
3^{ème}	39	10^{ème}	25	17^{ème}	16	24^{ème}	9	31^{ème}	2
4^{ème}	37	11^{ème}	23	18^{ème}	15	25^{ème}	8	32^{ème} et +	1
5^{ème}	35	12^{ème}	21	19^{ème}	14	26^{ème}	7		
6^{ème}	33	13^{ème}	20	20^{ème}	13	27^{ème}	6		
7^{ème}	31	14^{ème}	19	21^{ème}	12	28^{ème}	5		

ANNEXE 3 - Finale nationale sur Route

Article 1 - Participation

La finale nationale sur Route de la Coupe de France U15 – U17 Femmes des Départements est ouverte aux compétitrices françaises qualifiées par le biais des épreuves inter-régionales, soit les 20 premières du classement final individuel de chaque zone inter-régionale qui se déroulera à la même date et sur le même lieu que la finale nationale sur Route de la Coupe de France U17 des Départements.

Les 3 premières équipes départementales classées dans chaque zone inter-régionale bénéficieront de 2 quotas supplémentaires par rapport aux sportives déjà classées dans les 20 premières du classement général individuel. En cas de non-participation d'une concurrente, il pourra être fait appel aux concurrentes suivantes (21^{ème}, 22^{ème} ...).

Chaque compétitrice devra porter le maillot de son comité départemental

Les concurrentes appartenant à une sélection bi-départementale qui est déclarée auprès des responsables inter-régionaux peuvent porter le maillot de leur comité départemental.

Les autres devront être engagées à titre individuel.

Article 2 - Programme sportif

La finale nationale sur Route de la Coupe de France :

- 1) U15 – U17 Femmes sera composée de 2 épreuves :
 - Jour 1 : CLM individuel de 5 à 10 kms
 - Jour 2 : Epreuve sur route de 50 à 60 kms

Article 3 - Matériel

Les concurrentes doivent utiliser un vélo traditionnel route, avec guidon classique et roues à rayons (CLM et course en ligne).

Le pignon arrière de 14 dents est fortement recommandé pour des facilités de dépannage.

Seul le casque classique est autorisé pour l'ensemble des épreuves.

Les dossards et plaques de cadre doivent être utilisés sur les épreuves de CLM et course en ligne.

Article 4 - Classement individuel

Le classement général individuel de la finale nationale sur Route de la Coupe de France U15 – U17 Femmes des Départements est effectué par addition des points marqués lors des classements individuel de l'épreuve du CLM et lors de l'épreuve de la course en ligne.

En cas d'égalité, le classement du CLM est prépondérant.

Ce n'est pas une course par étape, il n'y a donc pas de classement général au temps

L'attribution des points se fait selon le barème suivant :

1 ^{ère}	45	8 ^{ème}	29	15 ^{ème}	18	22 ^{ème}	11	29 ^{ème}	4
2 ^{ème}	41	9 ^{ème}	27	16 ^{ème}	17	23 ^{ème}	10	30 ^{ème}	3
3 ^{ème}	39	10 ^{ème}	25	17 ^{ème}	16	24 ^{ème}	9	31 ^{ème}	2
4 ^{ème}	37	11 ^{ème}	23	18 ^{ème}	15	25 ^{ème}	8	32 ^{ème} et +	1
5 ^{ème}	35	12 ^{ème}	21	19 ^{ème}	14	26 ^{ème}	7		
6 ^{ème}	33	13 ^{ème}	20	20 ^{ème}	13	27 ^{ème}	6		
7 ^{ème}	31	14 ^{ème}	19	21 ^{ème}	12	28 ^{ème}	5		

Article 5 - Classement par équipe

Le classement par équipe est établi par l'addition des points obtenus sur le CLM et la course en ligne par les 3 premières concurrentes classées de chaque équipe déclarée.

Dans le cas où deux équipes totalisent le même nombre de points, le meilleur classement de la 1^{ère} concurrente de l'équipe au CLM est prépondérant.

Article 6 - Ordre de départ du CLM

L'ordre des départs fera l'objet d'un tirage au sort, hormis les 5 leaders de chaque zone inter-régionale qui s'élanceront en dernier.

Article 7 - Ordre de départ Course en ligne

L'appel sur la ligne de départ se fera en fonction du classement du CLM individuel effectué la veille.

Article 8 - Dépannage

Dans la continuité de ce qui a été mis en place la saison dernière, le dépannage s'organisera de la manière suivante :

- Des véhicules neutres par l'organisateur et éventuellement quelques véhicules de comités départementaux à condition que le circuit le permette et suivant l'avis du responsable de la zone inter régionale, du cadre technique et du président de jury.
- Mise en place d'un ou plusieurs postes de dépannage fixes en fonction de la typologie du circuit

Les équipes sont encadrées par un cadre technique titulaire du diplôme d'éducateur fédéral Route-Piste.

Article 9 - Engagements

Les engagements doivent être effectués sur internet par les entités engageantes (clubs / comités départementaux / comités régionaux) à partir du site internet FFC, rubrique engagement.

Article 10 - Règlements FFC

Les règlements généraux de la FFC sont applicables dans leur intégralité pour tous les points non prévus au présent règlement.

ANNEXE 4 - Finale nationale sur Piste

Article 1 - Participation

Les zones inter-régionales restent identiques à celles des manches inter-régionales sur piste.
La participation est réservée aux sélections départementales et bi-départementales de 4 à 5 U17 hommes maximum.

Dans un premier temps, les 4 premiers comités départementaux de chaque zone inter-régionale piste sont qualifiés prioritairement pour la finale nationale piste. Toutefois, ils devront se pré-engager à l'issue de leur manche piste inter-régionale.

Zone inter-régionale	Nombre de Comités Régionaux	Nombre de Comités Départementaux	Nombre de départements qualifiés d'office par zone
NORD	3	18	4
EST	2	18	4
SUD-EST	3	20	4
SUD-OUEST	2	25	4
OUEST	3	15	4
TOTAL	13	96	20

Les autres comités départementaux devront également se pré-engager dans la limite de 20 équipes départementales pour une piste de 200m, ou 24 équipes départementales pour une piste de 250m.

Si le nombre maximum d'équipes est dépassé, une sélection sera effectuée selon les critères suivants :

- 1) Les 4 premières équipes de chaque manche piste inter-régionale
- 2) Si le nombre maximum n'est pas atteint, il sera fait appel aux équipes suivantes dans l'ordre du classement général de chaque manche piste inter-régionale
- 3) En cas d'égalité, il sera pris en compte le meilleur temps réalisé lors de la Poursuite par Equipes de chaque manche piste inter-régionale
- 4) En cas de nouvelle égalité, il sera pris en compte l'équipe ayant marqué le plus grand nombre de point lors de la manche inter-régionale

Le nombre de concurrents en simultané sur la piste est limité selon la longueur de la piste à savoir :

- 20 concurrents ou 10 équipes en finale pour l'américaine sur une piste de moins de 250 m
- 24 concurrents ou 10 équipes en finale pour l'américaine sur une piste de 250 m à moins de 333,33 m
- 36 concurrents ou 10 équipes pour l'américaine sur une piste de 333,33 m et plus

Article 2 - Engagements

Le pré-engagement de chaque comité départemental devra se faire selon les conditions spécifiées dans le guide de compétition de l'évènement, avant une date butoir là-aussi précisée dans le guide de compétition et avec l'envoi d'un chèque de caution au Comité local d'organisation, dont l'adresse exacte sera transmise ultérieurement.

La caution sera encaissée en cas de désistement définitif de l'équipe à J-10 jours du début des compétitions.

Article 3 - Programme sportif

Le programme sportif de la finale nationale se compose de 7 épreuves identiques aux manches inter-régionales sur piste (sur une piste de 250m):

Poursuite par équipes sur 3 Km : Equipe de 4 coureurs
Scratch sur 5 Km : 1 coureur
Course aux points sur 15 Km : 1 coureur
Vitesse par équipes : Equipe de 3 coureurs en opposition

CLM Individuel 1 tour départ arrêté : 2 coureurs par département (autre que le démarreur de la Vitesse par équipe)
Elimination : 1 coureur
Américaine sur 15 Km (Qualifications sur 10 Km) : 2 coureurs

Les deux dossards sont obligatoires pour toutes les épreuves.
Le matériel utilisé est le matériel traditionnel pour les U17.

Article 4 - Composition des équipes

Chaque comité départemental est libre de répartir le nombre d'épreuves entre ses coureurs mais en respectant au minimum 2 épreuves et au maximum 3 épreuves par coureur dans le cas des équipes à 5 coureurs.

Dans le cas des équipes à 4 coureurs, des restrictions sont à respecter avec un maximum de 2 coureurs participant à 4 épreuves et 2 coureurs participant à 3 épreuves.

En cas de chute importante empêchant le coureur de participer à toutes les épreuves dans lesquelles il était engagé, son équipe sera en mesure de le remplacer par un autre coureur en respectant le nombre d'épreuves par coureur. Le responsable d'équipe devra en informer le Jury des arbitres dans les meilleurs délais sous peine de voir sa demande refusée.

Toutefois, le respect de la règle de participation au CLM Individuel 1 tour départ arrêté devra subsister avec 2 coureurs par équipe autre que le démarreur de la Vitesse par équipes.

Des exemples de répartition des épreuves sont présentés ci-après :

1^{er} cas : 5 coureurs

Coureurs	Américaine	1 Tour Départ Arrêté	Scratch	Vitesse par équipe	Course aux points	Elimination	Poursuite par équipe	TOTAL
A	X	X		X				3
B		X		X			X	3
C				X			X	2
D	X		X				X	3
E					X	X	X	3

2^{ème} cas : 4 coureurs

Coureurs	Américaine	1 Tour Départ Arrêté	Scratch	Vitesse par équipe	Course aux points	Elimination	Poursuite par équipe	TOTAL
A		X	X	X			X	4
B		X		X			X	3
C	X			X			X	3
D	X				X	X	X	4

Article 5 - Règlement des épreuves

Le nombre de tours dépend de la distance de la piste du vélodrome accueillant les compétitions.
Le nombre indiqué ici est calculé pour une piste de 250 m.

a) Poursuite par équipes :

Les équipes de 4 coureurs s'affrontent sur une distance de 3 Km pour les U17 - 12 tours.

L'établissement des séries ainsi que l'ordre de départ s'effectueront en fonction du classement général de la manche inter-régionale sur piste de chaque zone, et selon les places réalisées afin de favoriser les équipes les mieux classées de leur zone inter-régionale.

Exemple :

1^{ère} série : Dernière équipe manche Nord & Dernière équipe manche Est

2^{ème} série... :

N série : Vainqueur manche Nord & Vainqueur manche Est

Les équipes prennent le départ en deux points opposés de la piste. Le départ se fera au bloc de départ. Le troisième coureur de chaque équipe détermine le temps et le classement de l'équipe.

L'enregistrement du temps se fait sur la roue avant du troisième coureur de chaque équipe. Le classement se fait au temps.

Matériel utilisé :

Vélo traditionnel

Roues traditionnelles

Casque traditionnel

b) Scratch :

Le scratch est une course individuelle sur la distance de 5 Km.

Avant le départ, la moitié des coureurs est rangée le long de la balustrade externe, l'autre moitié est tenue en file indienne dans le couloir des sprinters. Le départ est donné lancé, après un tour neutralisé. Les coureurs doublés par le peloton principal doivent immédiatement quitter la piste. Le classement final s'établit lors du sprint final en tenant compte des tours gagnés.

En cas d'entente entre coureurs, les arbitres peuvent mettre hors course les coureurs concernés.

Le dernier tour de la course est signalé par un son de cloche.

Les coureurs victimes d'un accident reconnu ont droit à une neutralisation pendant le nombre de tours approchant le plus près la distance de 1 250 m (Changement de vélo non autorisé). En retournant sur la piste, il doit reprendre la position qu'il occupait avant l'accident. Les coureurs neutralisés ne pourront remonter en piste dans le dernier kilomètre.

Le coureur ne terminant pas la course ne sera pas classé.

c) Course aux points :

Sur les pistes de 250 m ou moins, les sprints intermédiaires se disputent tous les 10 tours. L'épreuve est toujours courue selon un multiple de 10 tours.

Longueur piste	Nombre de tours	Nombre de sprints	Distance totale en km
	U17	U17	U17
250 m	60	6	15

Il est attribué :

5 points au 1^{er} coureur de chaque sprint

3 points au 2^{ème} coureur de chaque sprint

2 points au 3^{ème} coureur de chaque sprint

1 point au 4^{ème} coureur de chaque sprint

Les points attribués dans le dernier sprint, à la fin de la distance totale sont doublés, soit :

10 points au 1^{er} coureur

6 points au 2^{ème} coureur

4 points au 3^{ème} coureur

2 points au 4^{ème} coureur

En cas d'égalité au sprint, les coureurs se verront attribuer la même position, avec les points correspondants pour cette position (par exemple, si deux coureurs sont à égalité au premier rang dans un sprint à points, ils marqueront tous deux 5 points ; il n'y aura pas de deuxième place dans ce cas).

Un coureur qui gagne un tour sur le peloton principal obtient 20 points.

Un coureur qui perd un tour sur le peloton principal perd 20 points.

Lorsque la cloche est sonnée par l'arbitre, la tête de course est définie et déterminante pour l'attribution des points de sprint. Au moment d'un sprint considéré pour le classement, si un ou des coureurs bénéficient du gain d'un tour, ce ou ces coureurs obtiennent 20 points et les points attribués pour le sprint.

En cas d'égalité aux points, il sera tenu compte de la place lors du sprint final. Le juge-arbitre ou, à défaut, le président du collège des arbitres peut déclarer le tour pris s'il apparaît clairement que le ou les coureurs échappés restent volontairement en retrait du peloton principal.

En cas d'entente entre coureurs, le juge-arbitre peut mettre hors course les coureurs concernés, éventuellement après avertissement.

Un coureur lâché du peloton et doublé n'a pas le droit de mener, sous peine de mise hors course.

En cas d'accident reconnu, le coureur a droit à une neutralisation pendant le nombre de tours approchant le plus près la distance de 1 250 m. En retournant sur la piste, il doit reprendre la position qu'il occupait avant l'accident.

Attendu qu'un coureur ne sait prétendre tirer profit de son accident, la faculté de reprendre la course ne peut être considérée par lui que comme un dédommagement. En conséquence, le coureur accidenté doit reprendre sur la piste la place qu'il occupait et à la même distance du coureur qui le précédait ou le suivait. Les coureurs accidentés et déjà neutralisés ne pourront remonter en piste dans le dernier kilomètre (nombre de tours le plus proche), mais garderont l'acquis des tours gagnés ou perdus et des points gagnés pour figurer au classement final.

Matériel utilisé :

- Vélo de piste traditionnel
- Roues traditionnelles
- Casque classique
- Changement de vélo non autorisé

d) Vitesse par équipes

La vitesse par équipes est une épreuve opposant deux équipes dont chaque coureur doit mener un tour. L'épreuve se déroule sur 3 tours de piste avec des équipes de 3 coureurs. En cas d'égalité, le meilleur temps réalisé lors du dernier tour de piste départage.

Le départ est pris au milieu de chaque ligne droite. La place de chaque équipe est fixée par les arbitres. Les coureurs de chaque équipe sont placés les uns à côté des autres sur la ligne de départ. La distance latérale entre chaque coureur doit être égale à 1,5 m. Le coureur placé à la corde est tenu par un bloc de départ et doit être le coureur de tête. Le coureur de tête mène le premier tour et s'écarte vers l'extérieur, puis il redescend pour quitter la piste sans gêner l'autre équipe. Le coureur qui était en deuxième position mène le tour suivant puis s'écarte de la même façon. Le troisième coureur termine seul le dernier tour.

A l'accomplissement de son tour, l'avant de la roue avant du coureur de tête doit franchir la ligne de poursuite devant la partie avant de la roue avant du coureur suivant. Ensuite, le coureur de tête doit s'écarter immédiatement dans les 15 m après la ligne de poursuite.

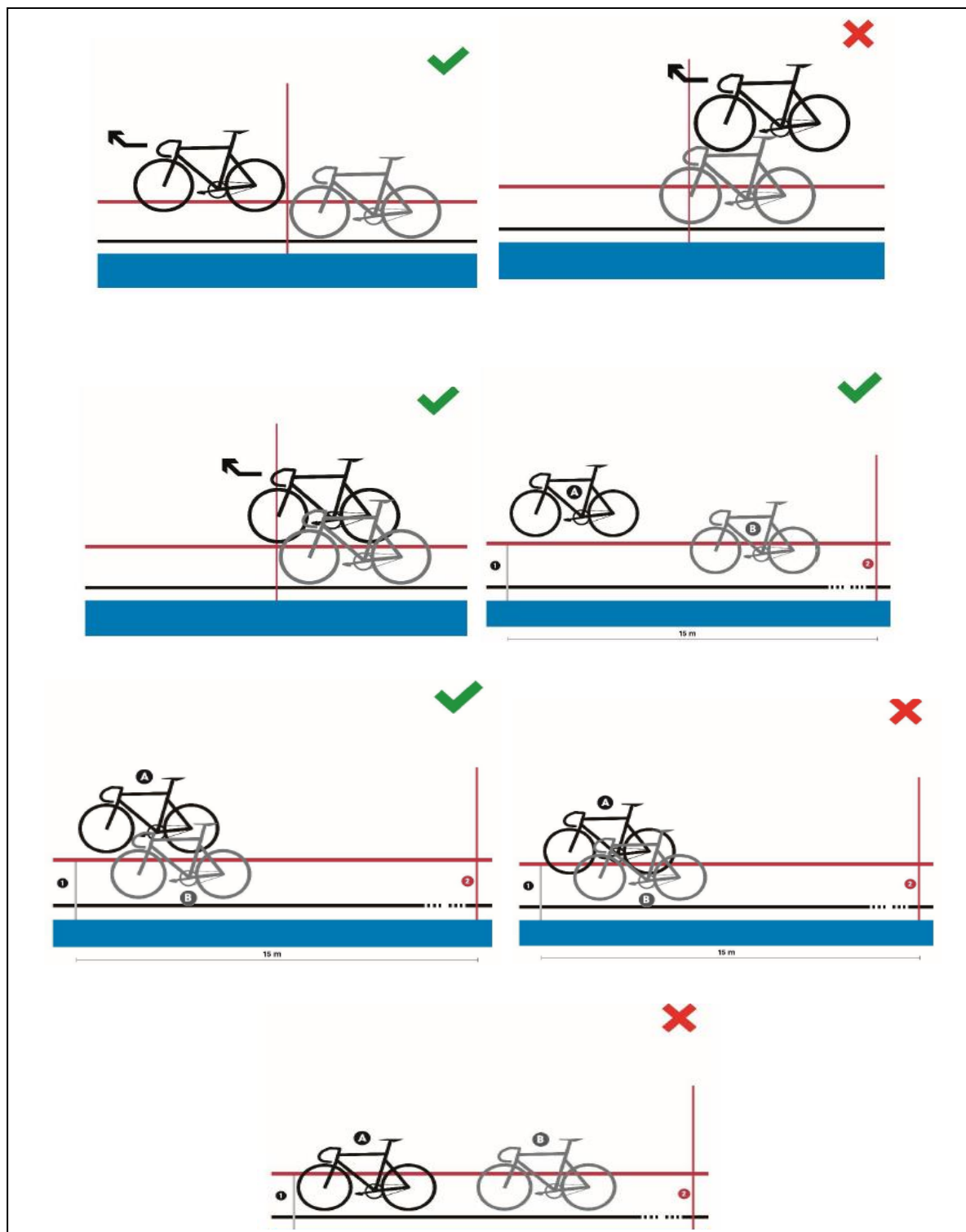
La poussette entre équipiers est absolument interdite.

Si l'une des exigences ci-dessus n'est pas satisfaite, l'équipe sera déclassée à la dernière place du stade de la compétition.

Etant donné que cette épreuve se déroule en finale sèche, le classement se fera donc au temps. Si des chutes se produisaient, il est proposé de laisser courir l'équipe non accidentée dans la mesure du possible où celle-ci peut poursuivre son effort dans les meilleures conditions de sécurité pour elle et le jury. Cela sera mis en place afin d'éviter de perdre du temps dans le programme sportif et pénaliser sur le plan sportif / physiologique l'équipe qui n'aurait pas connu un accident / incident.

Voir schémas ci-après :

✓ Valable ✗ Déclassement de l'équipe



En cas d'accident, l'équipe doit effectuer une nouvelle tentative à la fin des séries qualificatives. Toute équipe qui aurait été gênée par l'accident de son adversaire peut être autorisée, sur décision du collège des arbitres, à effectuer une autre tentative à la fin des séries.

a) CLM individuel 1 tour départ arrêté

L'épreuve de contre la montre est composée de 2 coureurs de chaque équipe qui participent à cette épreuve en individuel (autre que le démarreur de la Vitesse par équipe).

Au départ, deux coureurs sont placés dans un bloc de départ en deux points diamétralement opposés de la piste. **En cas d'accident, le coureur devra effectuer une nouvelle tentative à la fin des séries. Tout coureur qui aurait été gêné par l'accident de son adversaire peut être autorisé, sur décision du collège des arbitres, à effectuer une autre tentative à la fin des séries.** Un coureur qui provoque deux faux départs est éliminé.

Le classement des équipes sera fait par addition des temps des deux coureurs de l'équipe. Seront classés en premier les équipes ayant enregistrées 2 temps, puis les équipes n'ayant enregistrées qu'un seul temps (suite à un double faux départ).

En cas d'égalité au temps au classement des 2 coureurs, la meilleure performance individuelle prévaudra.

En cas de nouvelle égalité entre plusieurs équipes, il sera additionné le nombre de points attribué au classement général (pour les places concernées) divisé par le nombre d'équipes concernées.

Matériel utilisé :

- Vélo traditionnel
- Roues traditionnelles
- Casque traditionnel

b) Elimination

La course à l'élimination est une épreuve individuelle dans laquelle le dernier coureur de chaque sprint intermédiaire est éliminé.

Avant le départ, la moitié des coureurs est rangée le long de la balustrade externe, l'autre moitié est tenue en file indienne dans le couloir des sprinters. Le départ est pris lancé après un tour neutralisé, pendant lequel les coureurs doivent rouler en groupe compact à une vitesse modérée. Il est disputé un sprint chaque deuxième tour sur les pistes de moins de 333,33 m. Après chaque sprint, le dernier coureur, selon la position de la roue arrière sur la ligne d'arrivée, est éliminé. Si un ou plusieurs coureurs sont dépassés ou abandonnent la course entre deux sprints, ce seront eux qui seront éliminés au prochain sprint.

Dans certains cas, les arbitres peuvent décider d'éliminer un coureur autre que le dernier coureur du sprint (par exemple, si un coureur passe sur la côte d'azur). Le Président du collège des arbitres est responsable de prendre la décision finale de qui sera éliminé sur la base des informations du juge arbitre et des autres arbitres. Dans tous les cas, la décision concernant les coureurs devant être éliminés doit être prise et annoncée avant que les coureurs ne passent la ligne de poursuite sur la ligne opposée après le sprint éliminatoire. Si aucune décision ne peut être prise dans ce délai, aucun coureur ne sera éliminé avant le prochain sprint. Ceci sera alors indiqué par un drapeau vert sur la ligne de départ.

Un coureur éliminé doit quitter la piste immédiatement, faute de quoi il se verra pénalisé en fonction de la gravité de la situation (relégation avec avertissement ou disqualification). Dans le cas où le coureur ne quitte pas la piste immédiatement, le président du collège des arbitres peut décider de neutraliser la course afin de faire sortir le coureur. Les coureurs éliminés doivent être classés en ordre inverse selon le moment de leur élimination (par exemple, le premier coureur éliminé est classé dernier, le second coureur éliminé est classé avant dernier, etc...).

Les deux coureurs restant en course disputent le sprint final. Leur classement se fait selon la position de la roue avant sur la ligne d'arrivée. Un tour gagné ne compte pas.

En cas d'accident reconnu impliquant un ou plusieurs coureurs, selon la décision du Président du collège des arbitres, la course sera immédiatement neutralisée pour une distance maximum équivalente au nombre de tours approchant le plus près la distance de 1 250 m afin de permettre aux coureurs impliqués de retourner dans le peloton. Dans le cas où tous les coureurs en piste sont victime d'un accident reconnu, la course sera neutralisée pour une durée maximum de 3 minutes, afin de permettre aux coureurs affectés de remonter en piste.

La neutralisation est indiquée par un drapeau jaune sur la ligne d'arrivée et tous les coureurs en piste doivent rouler en groupe compact à une vitesse modérée. La position de tout coureur échappé ou lâché au moment de l'accident n'est pas prise en compte. La course est reprise lorsque les coureurs concernés ont repris leur position en piste ou lorsque la neutralisation est terminée, au moment du retrait du drapeau jaune et au coup de revolver du starter.

Tout coureur incapable de reprendre la course à cet instant est considéré comme éliminé et sa position déterminée selon le moment de son élimination. La cloche est sonnée au tour suivant pour indiquer le début du sprint.

A l'exception du cas où tous les coureurs en piste sont victimes d'un accident reconnu, du moment qu'il ne reste que quatre coureurs ou moins en piste, aucune neutralisation ne sera accordée et tout coureur ne finissant pas l'épreuve sera éliminé et sa position déterminée selon le moment de son élimination.

En cas d'entente entre coureurs, ces derniers seront disqualifiés.

a) Américaine

La course à l'américaine est une épreuve se disputant avec des sprints intermédiaires et courue par équipes de 2 coureurs. Le classement s'établit aux points gagnés par les coureurs. Les 2 coureurs de chaque équipe portent le même numéro de dossard avec une couleur de chiffre différente.

Les sprints intermédiaires se disputent tous les 10 tours sur les pistes de moins de 333.33 m et tous les 5 tours sur toutes les autres pistes.

Selon la décision de la Commission nationale Piste, les finales des épreuves d'Américaine U17 Hommes & U15 Filles-U17 Filles devront être organisées à 10 équipes maximum. Le but est d'organiser les compétitions dans les meilleures conditions de sécurité pour les jeunes coureurs peu expérimentés.

Lors de ces épreuves d'Américaine, les coureurs devront être les mêmes aussi bien sur les phases qualificatives que sur les phases finales, aucun changement n'est donc autorisé.

Pour une piste de 250 m, les coureurs U17 effectuent : 15 Km - 60 tours - 6 Classements

Il est attribué :

- 5 points à la 1^{ère} équipe de chaque sprint intermédiaire
- 3 points à la 2^{ème} équipe
- 2 points à la 3^{ème} équipe
- 1 point à la 4^{ème} équipe

Les points attribués dans le dernier sprint, à la fin de la distance totale, sont doublés, soit :

- 10 points au 1^{er} coureur
- 6 points au 2^{ème} coureur
- 4 points au 3^{ème} coureur
- 2 points au 4^{ème} coureur

Une équipe qui gagne un tour sur le peloton principal obtient 20 points et une équipe qui perd un tour sur le peloton principal perd 20 points.

Le classement s'établit aux points gagnés par les coureurs.

En cas d'égalité au sprint, les équipes se verront attribuer la même position, avec les points correspondants pour cette position (par exemple, si deux équipes sont à égalité au premier rang dans un sprint à points, ils marqueront tous deux 5 points; il n'y aura pas de deuxième place dans ce cas).

Un relais entre deux coéquipiers ne doit pas avoir lieu sur la ligne pendant un sprint. Si cela se produit, la roue avant du deuxième coureur comptera. Le relais est considéré comme passé, dès que les deux coureurs ne sont plus en contact.

En cas d'égalité aux points, c'est la place lors du sprint final qui départagera.

Un premier groupe de coureurs, constitué d'un coureur de chaque équipe, se place au départ. La moitié de ce groupe est rangée le long de la balustrade extérieure et l'autre moitié est tenue en file indienne dans le couloir des sprints. Un deuxième groupe de coureurs, constitué de l'autre coureur de chaque équipe, se range en file indienne le long de la balustrade extérieure opposée.

Après un tour neutralisé, le départ est donné lancé au premier groupe de coureurs au moyen d'un coup de pistolet. Pendant le tour neutralisé, le deuxième groupe de coureurs doit rester immobile.

Les coureurs de la même équipe peuvent se relayer à volonté. Les coureurs relayés doivent maintenir leur ligne, puis se positionner au-dessus de la ligne des stayers (ligne bleue) en attente de prendre un nouveau relais. Les groupes de coureurs constituant la course, doivent toujours passer au-dessus d'une équipe qui relaye.

Les sprints se déroulent suivant les règles régissant les épreuves de vitesse.

Une équipe considérée avoir pris un tour gagne 20 points quand elle a rejoint le dernier coureur du peloton le plus nombreux. L'appréciation de la notion de groupe principal est du ressort du collège des arbitres en fonction de la physionomie de la course. Un coureur lâché du peloton ne peut aider un (des) coureur(s) qui tentent de prendre un tour au peloton, sous peine de mise hors course de l'équipe. Lorsque la cloque est sonnée par l'arbitre, la tête de course est définie et déterminante pour l'attribution des points de sprint. Si dans un tour comptant pour le classement, un ou des coureurs bénéficient du gain d'un tour, ils obtiennent 20 points et les points attribués par le sprint.

Les équipes doublées 2 fois par le peloton principal peuvent être éliminées par les commissaires.

En cas de chute ou d'incident mécanique de l'un des coureurs, son équipier doit immédiatement reprendre la position de l'équipe dans la course. Il n'y aura pas de neutralisation. En cas de chute simultanée des 2 équipiers, l'équipe a droit à une neutralisation égale au nombre de tours le plus proche de 1 250 m. En remontant en piste, l'un des 2 équipiers doit reprendre la position que l'équipe occupait dans le peloton avant l'accident. (Changement de vélo non autorisé).

Dans le dernier Km, les équipes dont les équipiers chutent simultanément ou déjà neutralisés ne pourront pas reprendre la piste. Ces équipes seront classées en fonction des tours gagnés ou perdus et des points acquis au moment de l'accident.

Rappel :

Accident reconnu ou non reconnu selon la réglementation fédérale en vigueur (Article 3.2.21)

Sont considérés comme accidents reconnus :

- Chute légitime
- Crevaillon
- Bris d'une pièce essentielle de la bicyclette

Tous les autres incidents sont considérés comme accidents non reconnus :

- Défaut de serrage : roue, guidon
- Courroie de cale-pied
- Blocage de pédale
- etc.

Article 6 - Classement des comités départementaux

Le barème de points est établi de la manière suivante :

Epreuves par équipe : Poursuite par équipe - Vitesse par équipe - CLM Tour départ arrêté par addition des deux temps - Américaine :

Place de l'épreuve	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Points	30	28	26	24	22	20	18	16	14	12	10	8	6	4	2

Epreuves individuelles : Scratch - Course aux Points - Elimination :

Place de l'épreuve	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Points	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

En cas d'égalité, le meilleur résultat de la Poursuite par équipe sera pris en compte.

Article 7 - Prise en charge financière (Article pouvant évoluer en fonction du lieu d'organisation)

Hébergement et restauration : A charge des équipes. L'organisateur pourra proposer des solutions d'hébergements et de restauration à tarifs négociés. Ces éléments seront précisés dans le Guide de Compétition.

Article 8 - Réunion des directeurs sportifs

Une réunion des directeurs sportifs avec le jury des arbitres se tiendra au vélodrome d'accueil le samedi avant le début des compétitions.

Article 9 - Créneaux d'entraînement

Selon les possibilités du vélodrome d'accueil, des créneaux d'entraînements sur la piste de compétition doivent être proposés aux équipes avec la présence impérative du dispositif de secours médical.

Exemples de créneaux d'entraînements :

Vendredi : 19h00 - 20h00

Samedi : 10h00 - 12h30 & 13h00 - 13h20 avec essais en blocs de départ

Dimanche : 7h30 - 9h00